

FICHE PRATIQUE – RECRUTEMENT EXTERNE

Une partie des postes à pourvoir au sein des directions régionales de l'OFB est ouvert à l'externe dans le cadre d'**un cycle de mobilité**. Les candidat(e)s externes ne seront recruté(e)s que sous réserve de la disponibilité des effectifs au moment de la prise de poste.

Les postes proposés ainsi que les fiches de poste sont consultables sur la page internet de l'OFB, avec l'ensemble des postes déjà diffusés au « fil de l'eau ».

Certains postes sont affichés « V » (vacants), tandis que d'autres sont proposés « SV » (susceptibles d'être vacants), car leur vacance n'est pas certaine. Elle dépend généralement du départ à confirmer du titulaire du poste. Des candidats peuvent se positionner sur ces postes mais l'acceptation de leur mobilité sera conditionnée à la vacance effective du poste.

1. Modalités de recrutement :

Les candidats issus des corps principaux du MTES et des corps techniques principaux du MAA sont accueillis en PNA ; ceux issus d'autres corps (exceptés les militaires) sont accueillis en détachement pour 3 ans (sur corps, ou si pas possible, sur contrat).

2. Profil recherché :

Toutes les compétences attendues sont détaillées dans les fiches de postes publiées sur le site internet.

Pour les postes d'inspecteur de l'environnement, de manière générale :

- Formation initiale ou continue dans le domaine environnemental au sens large (faune sauvage, milieux aquatiques, gestion de l'environnement...)
- Expérience professionnelle en lien avec des missions à vocation environnementale
- Expérience professionnelle en lien avec des missions liées à la police ou requérant le port de l'uniforme.

3. Dossier de candidature :

Les candidats doivent déposer, **avant le 8 juin**, un dossier de candidature via le formulaire en ligne [Dépôt de candidature en ligne Mobilité OFB](#) contenant les pièces suivantes :

- CV et lettre de motivation
- Formulaire PM 104 signé par la hiérarchie de l'administration d'origine (téléchargeable sur le site internet de l'OFB)

Les candidats, qui ne sont pas issus des corps de l'environnement, complèteront leur dossier de candidature en adressant par mail (en un seul envoi et en rappelant les postes concernés

par la candidature), également avant le 8 juin, les pièces complémentaires suivantes à l'adresse mail drh.mobilite@ofb.gouv.fr :

- Fiche de renseignements (téléchargeable sur le site internet de l'OFB)
- Récapitulatif parcours professionnel (téléchargeable sur le site internet de l'OFB)
- Dernier arrêté relatif à la situation administrative du candidat (corps/grade/échelon)
- Pour les postes de terrain :
 - Brevet de natation (au moins 50 mètres)
 - Permis de conduire B

4. Résultats :

Les candidats seront informés des affectations mi-juillet 2020 (au plus tôt le 13 juillet).

Les candidats retenus pourront être affectés à l'OFB à compter du 1^{er} novembre 2020.

Pour les postes de terrain avec port d'arme, les fonctionnaires (hors corps de l'environnement) devront passer des tests psychotechniques (organisés par le MTES) et ne pourront être recrutés à l'OFB que sous réserve de les avoir réussis. Les affectations seront prononcées à compter du 1^{er} décembre 2020.

Une adaptation de la date de prise de fonction pourra toutefois, si possible, être consentie sur demande motivée ayant reçue l'accord des services de départ et d'accueil.

5. Formation

Pour la plupart des postes de terrain, une fois recrutés à l'OFB, les agents (hors corps de l'environnement déjà formés) suivront un parcours de formation de plusieurs semaines dans des centres de formation localisés à Dry dans le Loiret (centre du Bouchet) et/ou à Boves dans la Somme (centre du Paraclet). La formation est organisée principalement la première année afin de permettre aux agents d'être commissionnés, assermentés et autorisés au port de l'arme (le cas échéant).